AVENANT AU DUERP DE POLLEN - 5 mai 2020

MESURES BARRIERES ET DE DISTANCIATION PHYSIQUE

Ministère du travail - Socle du déconfinement

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage unique ;
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche ;
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
  - Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
  - Distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m^2 sans contact autour de chaque personne) ;
- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;
- Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;
- Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Tableau d'évaluation des risques et mesures de prévention de Pollen

Lieu d'exercice de l'activité	Description de la situation	Risques et dangers associés Conséquences	Mesures de prévention envisagées
Accès aux bureaux	Les bureaux de Pollen sont situés au 1er étage du Pôle de services	Risques de contamination dans les espaces d'accès (portes, escaliers...)	S'informer et appliquer le plan de prévention et de circulation défini par les instances administratives du Pôle de service. Prévoir une séparation des flux avec un sens unique dans les couloirs, escaliers (si plusieurs montées d'escaliers).
Bureaux de travail	Activité sur poste individuel de travail : bureau, ordinateur Activité en réunion	Contamination entre les personnes (proximité)	Respecter le critère d'occupation maximale des espaces de travail nécessaire pour permettre à des personnes présentes simultanément dans le même espace d'évoluer dans le respect des règles de distanciation physique. Il a été fixé à **4 m² minimum par personne,** ce qui doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions). Organiser **un planning de présence** dans les bureaux en alternance avec le télétravail pour l'ensemble des salariés. Ce planning est actualisé chaque semaine. Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique, de poubelle à pédales. Affichage dans chaque pièce des mesures barrières et de distanciation physique du Socle du déconfinement Lorsque, et seulement lorsque, certaines situations (en principe réduites au maximum par application des mesures collectives) comportent un risque non maîtrisable de rupture de cette distanciation, le port du masque « grand public » est à mettre en place. Des masques grand public lavables seront mis à disposition des salariés de l'équipe support. Chaque salarié est responsable du conditionnement dans un sac étanche et du nettoyage des masques qu'il a utilisés.

Lieu d'exercice de l'activité	Description de la situation	Risques et dangers associés Conséquences	Mesures de prévention envisagées
Bureaux de travail	Activité sur poste individuel de travail : bureau, ordinateur Activité en réunion	Contamination par contact avec les objets et mobiliers	En plus du nettoyage habituel des locaux par le Pôle de service, procéder plusieurs fois par jour au nettoyage-désinfection des surfaces et des objets régulièrement touchés à l'aide de lingettes ou bandeaux nettoyant contenant un tensio-actif en portant une attention particulière aux équipements de travail collectifs, poignées de portes, interrupteurs d'éclairage, écrans tactiles, combinés de téléphone ... De façon générale, il conviendra de ne pas remettre en suspension dans l'air les micro-organismes présents sur les surfaces (ne pas secouer les chiffons…), mais d'employer des lingettes pré-imbibées ou à imbiber du produit de son choix mises à disposition ▪ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères. ▪ Bien aérer après le nettoyage
Bureaux de travail	Personnes malades	Contamination des personnes ayant été en contact dans les jours précédents et le jour même	Appliquer le protocole national prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés (ci-joint) **Remplir au quotidien un document de présence des personnes dans les locaux** et de leurs coordonnées afin de pouvoir les recontacter Les salariés à risques (liste éditée par le Ministère de la santé) seront placés en télétravail ou en arrêt maladie.

Lieu d'exercice de l'activité	Description de la situation	Risques et dangers associés Conséquences	Mesures de prévention envisagées
Espaces communs	Imprimante Espace café	Contamination entre les personnes (proximité) Contamination par contact avec les objets et mobiliers	Afficher les mesures barrières et les principes de distanciation Faire un marquage au sol Laisser les portes d'accès aux toilettes ouvertes si possible pour éviter les contacts des mains avec les surfaces (poignées, etc.) Mettre à disposition du gel hydroalcoolique ou des lingettes pour le lavage des mains et toutes les surfaces en contact avec les mains après chaque passage de salariés, (en plus du lavage régulier par les services de ménage) Supprimer les couverts communs et les pichets d'eau à disposition Inciter chacun à amener et ramener ses couverts dans un sac étanche Invitez chacun à venir avec sa gourde ou son thermo Prévoir des poubelles à pédale et évacuer les déchets régulièrement
Espaces communs	Lieux de repas	Contamination entre les personnes (proximité) Contamination par contact avec les objets et mobiliers	Les repas pourront être pris dans un espace à définir avec le Pôle de services et les autres structures (terrasse ?) avec un échelonnement des différentes structures et personnes permettant de respecter les distanciations Mettre un affichage devant les distributeurs, les micro-ondes et les réfrigérateurs demandant aux personnes de se laver les mains avant et après utilisation de ces équipements et tout autre équipement commun, et leur demander de nettoyer les poignées avant et après chaque usage Mettre à disposition du gel hydroalcoolique ou des lingettes pour le lavage des mains, des poignées de porte, distributeur de boissons, poignée de micro-ondes… Pour les réfrigérateurs communs, attribuer si possible une place dédiée par salarié afin d'éviter de toucher les affaires des autres Supprimer les couverts communs et les pichets d'eau à disposition

Lieu d'exercice de l'activité	Description de la situation	Risques et dangers associés Conséquences	Mesures de prévention envisagées
			Inciter chacun à amener et ramener ses couverts et à les laver au produit vaisselle mis à disposition Prévoir des poubelles à pédale Aérer les locaux plusieurs fois par jour. Nettoyer les lieux de pause et salles de repas après chaque passage de salariés, toutes les surfaces en contact avec les mains : poignées, boutons, table, chaise... Évacuer les déchets régulièrement
Bureaux de travail	Accueil des entrepreneurs et de personnes extérieures	Contamination entre les personnes (proximité) Contamination par contact avec les objets, documents papier, mobiliers	Demander à chaque personne de prendre RDV au préalable Communiquer à l'ensemble de la coopérative les règles d'accueil et les dispositifs de sécurité mis en place S'assurer des possibilités d'accueil dans de bonnes conditions Accompagner chaque personne pour s'assurer du respect des consignes et si possible, assurer un accueil à l'extérieur des bureaux pour la réception de colis Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique et des lingettes de nettoyage Si malgré la mise en place de l'ensemble des mesures précédentes, le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes (clients, collègues, prestataires, etc.) ne peut être garanti, le port d'un masque « grand public » est à mettre en place. Des masques grand public jetables seront mis à disposition des personnes, ces dernières devront les jeter après usage dans un espace dédié et équipé de poubelles à pédales.

Lieu d'exercice de l'activité	Description de la situation	Risques et dangers associés Conséquences	Mesures de prévention envisagées
Véhicules et locaux extérieurs	Déplacements sur d'autres lieux de travail (réunion, visite de locaux...)	Contamination entre les personnes (proximité) Contamination par contact avec les objets, documents papier, mobiliers	Limiter le plus possible les déplacements, privilégier les réunions par visio-conférence Anticiper les modalités pratiques (horaires, modalités de restauration…) pour organiser les temps de travail et les espaces dans le respect des règles de distanciation S'informer sur les consignes de sécurité du lieu d'accueil et s'assurer au préalable du respect des règles de sécurité Prévoir le matériel nécessaire (masque, gel, lingettes, sac poubelle ...)

Lieu d'exercice de l'activité	Description de la situation	Risques et dangers associés Conséquences	Mesures de prévention envisagées
Espaces de travail	Retour dans les locaux des salariés après la sortie du confinement	**Inquiétudes sur le devenir, voire la pérennité de l'entreprise** et de leur emploi. Cette insécurité peut venir s'ajouter aux autres facteurs : insécurité sanitaire, situations familiales… Certains ont déjà beaucoup contribué pendant la crise sanitaire, à distance ou sur le terrain. Toutefois cette mobilisation et cet engagement peuvent difficilement s'envisager sur un temps long sans répercussion sur la santé physique et mentale des salariés et leur efficacité. La crise sanitaire a créé un climat d'incertitude ayant nécessairement engendré une certaine tension psychologique, source de fatigue et d'inquiétude.	Prendre le temps d'accueillir de façon personnalisée chaque salarié Proposer éventuellement une prise en charge personnalisée, par le service de santé au travail, par l'entreprise, par un professionnel … Adapter ses modalités de travail en fonction de ses contraintes familiales et de son état de santé physique et mentale Informer les salariés, en leur fournissant des éléments factuels sur la marche de l'entreprise, ses perspectives économiques et sociales, les évolutions d'organisation et de procédures, les mobilités internes. Aucune situation n'est à valoriser par rapport à une autre : travail sur site ou à domicile, absence à domicile rémunérée ou chômage partiel, arrêt pour garde d'enfant ou arrêt maladie… Toutes ces situations ont été mises en œuvre pour surmonter une crise et non pour procurer un avantage, une reconnaissance… Communiquer régulièrement et de manière transparente sur les conditions du déconfinement et la reprise progressive d'activité, même lorsqu'il n'y a aucune information nouvelle, pour éviter toute interprétation, rumeur et crainte. Il faut accepter de dire que l'on ne sait pas tout.

Lieu d'exercice de l'activité	Description de la situation	Risques et dangers associés Conséquences	Mesures de prévention envisagées
Espaces de travail et lieux de convivialité	Mise en place et respect des mesures barrières et de distanciation sociale	Ces mesures peuvent faire l'objet de : ▪ **Fortes attentes de protection et de sécurité** de la part des salariés ▪ Être source d'inquiétude face aux **nouvelles façons de travailler** ▪ **Dégradation des relations sociales** et augmentation des conflits	Prendre le temps d'informer, d'expliquer et de former les salariés à l'ensemble de ces mesures particulières d'hygiène et sécurité S'assurer que le matériel et les équipements sont disponibles pour chacun Reconnaître et accepter les difficultés que cela va engendrer pour l'organisation du travail, la réalisation des tâches. Au quotidien, valoriser et reconnaître les efforts de chacun Accepter un temps d'adaptation en ajustant les cadences et les objectifs de travaille Prendre en compte les incompréhensions, les tensions et les conflits en proposant des espaces d'écoute et de régulation Prendre le temps de faire un retour d'expérience : identifier ce qui ne fonctionne pas, ce qui est très couteux pour les salariés en termes de charge psychique. En tirer les enseignements pour mieux s'organiser Organiser régulièrement des réunions d'équipe, pour échanger sur les façons de faire, résoudre des difficultés.
Télétravail au domicile	Poursuite de l'activité en télétravail à temps complet ou partiel	**Risque d'isolement et de perte de sens du travail et de cohésion de l'équipe** **Les potentielles difficultés matérielles rencontrées** par certains avec les technologies de la communication et le caractère anxiogène de la situation ambiante aggravent les effets de ce risque	Le maintien du collectif : il repose pour le télétravailleur sur les possibilités offertes par la technologie et les « rites » organisés avec l'ensemble de l'équipe. (réunions téléphoniques ou en visioconférence avec les collègues, des points réguliers avec le directeur) S'assurer d'un équitable accès à l'information sur le fonctionnement de l'entreprise entre les temps de télétravail et les temps de présence dans les bureaux. Organiser une assistance à distance pour l'usage des outils informatiques et de communication

Lieu d'exercice de l'activité	Description de la situation	Risques et dangers associés Conséquences	Mesures de prévention envisagées
		Risque lié à l'hyper-connexion au travail avec la création de nombreux groupes d'échanges, des audioconférences permanentes qui peuvent mettre en difficulté le télétravailleur. **Déséquilibre entre vie professionnelle et vie personnelle** : en télétravail régulier, le salarié a normalement pris ses dispositions pour avoir les meilleures conditions de travail, en situation de confinement, il partage son espace avec sa famille elle-même confinée, avec des charges familiales chronophages (garde d'enfant, école à la maison…). La séparation du temps et de l'espace entre travail et activités privées est totalement bouleversée.	Respecter de façon accrue le droit à la déconnexion, Arbitrer selon le sujet, son importance et sa sensibilité, entre téléphone, mail ou messagerie ; S'installer, dans la mesure du possible, dans un espace de travail dédié (au mieux dans une pièce isolée) Aménager le poste de travail de manière à pouvoir travailler dans de bonnes conditions et de façon à limiter les risques de troubles musculosquelettiques Organiser le travail en : • Se fixant des horaires (le plus simple est de garder le même rythme que celui pratiqué dans l'entreprise en se fixant l'heure de début et de fin et en prévoyant l'horaire de sa pause déjeuner) ; • S'octroyant des pauses régulières afin de permettre des phases de repos visuel et d'éviter de maintenir une posture assise trop longtemps (pauses de cinq minutes toutes les heures) ; ▪ Anticipant et planifiant la charge de travail sur la semaine pour organiser les travaux à faire selon les priorités et le temps nécessaire ; - en adaptant les objectifs et le suivi de l'activité des télétravailleurs à leurs conditions de travail particulières ;

Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

Ministère du travail

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du gout et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- L'isolement ;
- La protection ;
- La recherche de signes de gravité.

1 **Isoler la personne symptomatique** dans une pièce dédiée en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (1 mètre) avec port d'un masque « grand public » ou chirurgical si disponible.

2 **Mobiliser le professionnel de santé dédié** de l'établissement, un sauveteur/secouriste du travail formé au risque COVID ou le référent COVID, selon organisation locale. Lui fournir un masque avant son intervention.

3 **En l'absence de signe de gravité**, contacter le médecin du travail ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

4 **Les médecins du travail sont habilités à délivrer des arrêts de travail** pour les salariés des établissements dont il a la charge, suspectés d'infection ou reconnus atteints par le covid-19, ou contraints à des mesures d'isolement.

5 **En cas de signe de gravité** (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler éventuellement) :

- **Se présenter, présenter en quelques mots la situation** (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).

- Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, **organiser l'accueil des secours**, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.
- Après la prise en charge de la personne, **prendre contact avec le service de santé au travail** et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage du poste de travail et le suivi des salariés.

6 Si le cas COVID est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveau 1 et 2 du contact-tracing (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance Maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé publique France seront pris en charge et placés en quatorzaine. Les acteurs de contact-tracing pourront s'appuyer sur les matrices des contacts en entreprise réalisées en amont ainsi que, le cas échéant, sur la médecine du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).